

LES

SYSTÈMES REPRÉSENTATIFS.

LES

# SYSTEMES REPRESENTATIFS

## AVEC ÉLECTIONS POPULAIRES

HISTORIQUEMENT EXPOSÉS ET DÉVELOPPÉS

EN RAPPORT AVEC LES CONDITIONS POLITIQUES ET SOCIALES DES PEUPLES

PAR

8 1/2 25.

**CHARLES BIEDERMANN.**

TRADUIT DE L'ALLEMAND

PAR

**STANISLAS LEPORTIER.**

*WVB*  
*9255*



*9.31-29114.*

LEIPZIG :

F. A. BROCKHAUS.

1864.

8 1/2

## PREFACE.

L'ouvrage que nous publions, histoire comparative et exposition historique des Constitutions modernes et des systèmes représentatifs tels qu'ils existent de nos jours, a pour but d'en faire ressortir les ressemblances et les diversités, de les expliquer, les unes et les autres, autant que possible, à l'aide de circonstances données et, par suite, de faire connaître les institutions représentatives avec leurs formes diverses et leurs variations, ainsi que les effets et les causes des conditions politiques et sociales si diverses des peuples.

Fidèle à ce point de vue historique, l'auteur s'est abstenu de se prononcer sur la plus ou moins grande valeur, les avantages ou les désavantages d'aucun des systèmes représentatifs ou des modes d'élection, d'après les principes d'une théorie constitutionnelle quelconque ou d'un parti politique; il s'est restreint à laisser parler les faits eux-mêmes. Bien qu'il ne soit pas toujours facile à l'historien observateur d'échapper à l'influence

de ses propres inspirations, l'auteur pense cependant ne pas s'être éloigné, du moins autant que possible, des limites de la justice et de l'indépendance qui sont les premières conditions de l'histoire.

LEIPZIG, 20 mai 1864.

CHARLES BIEDERMANN.